



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités Février 2020

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	5
2 Opérations.....	5
3 Légal.....	7
4 Media.....	11
5 Management.....	15
6 Relations extérieures.....	16
7 Conclusion.....	17

Points principaux

- Démarches administratives: En février 2020 les démarches administratives finales se poursuivent. L'instruction du Programme d'Investissement de EAGLE Sénégal est en cours aux fins de son approbation par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances et du Budget. EAGLE Sénégal poursuit également le suivi pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. L'accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale est en cours d'instruction interne par les services de la Direction
- **Dans la nuit du 07 au 08 février 2020**, une semaine après une formation en criminalité faunique dispensée par EAGLE Sénégal, les éléments de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) ont débarqué un passager de nationalité algérienne nommé Houssam DJEIBALI en partance pour Alger à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass. Une fouille de ses bagages a permis la saisie d'espèces partiellement protégées : 131 perroquets du Sénégal et perruches, d'une valeur unitaire pouvant aller jusqu'à 300 Euros à l'international, dissimulés et entassés dans 02 très petites valises en soute en infraction des dispositions de la loi n° 86-24 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Avec l'appui des agents de EAGLE Sénégal qui se sont déployés rapidement sur les lieux, les perroquets et perruches saisis ont été rapidement acheminés vers Dakar et la procédure judiciaire enclenchée par l'implication de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols. Le 13 février 2020 les perroquets et perruches saisis ont été relâchés en présence de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols représenté par le Directeur de la faune et organe de gestion de la Convention CITES au Sénégal en présence de la presse nationale.
- Le 01 février 2020 à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass EAGLE Sénégal en collaboration avec le Service de Sécurité Intérieur (SSI) de l'Ambassade de France au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour les agents de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT). Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la

criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une mise à disposition de matériels pour venir en appui à la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) dans ses missions quotidiennes notamment dans la lutte contre la criminalité faunique transnationale. L'après midi a été consacré à des exercices pratiques.

- Le 12 février 2020 au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), EAGLE Sénégal en collaboration avec le Service de Sécurité Intérieur (SSI) de l'Ambassade de France au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour 38 sous-officiers de Gendarmerie issus de différentes unités. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation au crime faunique. A la fin de la formation, le Maréchal de Logis de la Cellule Anti -Terroriste a pris la parole au nom de ses collègues pour remercier EAGLE de cette séance de formation importante au regard de leurs missions quotidiennes.
- Le 14 février 2020 la coordonnatrice a rencontré Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable dans l'optique du renouvellement de l'accord de partenariat liant son service à EAGLE Sénégal. La rencontre a eu lieu en compagnie une représentation diplomatique de l'Ambassade des Etats- Unis d'Amérique à Dakar. Le Ministre a invoqué son désaccord sur certaines dispositions et n'a pas finalement signé l'accord en conséquence.
- Rencontre avec Lieutenant-colonel en charge de la coopération au Cours d'Application des Officiers de Gendarmerie en compagnie des responsables de la Cellule environnementale de la Gendarmerie nationale. Il a été évoqué le renforcement de capacités des agents de la Gendarmerie en matière de criminalité faunique et la perspective d'une collaboration avec la Cellule environnementale de la Gendarmerie.
- Rencontre avec Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire dans le cadre de la collaboration sur les opérations à venir d'une part et d'autre part pour le suivi de l'accord de Partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale

- Rencontre avec le Directeur de l'Office Centrale de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (OCRTIS) dans le cadre du suivi de l'accord de Partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale
- Rencontre avec l'organe de Gestion de la Convention CITES au Sénégal et Directeur de la Faune dans le cadre de la collaboration sur la saisie des 131 perroquets et perruches à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass.
- Rencontre avec le Directeur des Parcs Nationaux pour évoquer l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- Dans le cadre du renforcement de son équipe, un enquêteur externe est en test. Des sessions ont aussi été organisées pour le recrutement d'un juriste stagiaire

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	21
Investigations ayant abouti à une opération	00
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	21

- **21** enquêtes ont permis l'identification de **21** nouvelles cibles durant le mois de février 2020 dans **05** régions et portaient sur des espèces intégralement protégées. **Aucune** investigation n'a abouti à une **opération** portant sur une espèce intégralement protégée.



2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	01
Nombre de trafiquants arrêtés	01
Nombre de trafiquants en fuite	00

En Février 2020, **01** opération.

- **Dans la nuit du 07 février 2020, à 23h 50 mn** une semaine après une formation en criminalité faunique dispensée par EAGLE Sénégal, les éléments de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) ont débarqué un passager de nationalité algérienne nommé Houssam DJEIBALI en partance pour Alger à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass suite à une dénonciation anonyme. Une fouille de ses bagages a permis la saisie d'espèces partiellement protégées : 131 perroquets du Sénégal et perruches, d'une valeur unitaire pouvant aller jusqu'à 300 Euros à l'international, dissimulés et entassés dans 02 très petites valises en soute en infraction des dispositions de la loi n° 86-24 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Avec l'appui des agents de EAGLE Sénégal qui se sont déployés rapidement sur les lieux, les perroquets et perruches saisis ont été rapidement acheminés vers Dakar et la procédure judiciaire enclenchée par l'implication de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols. Le 13 février 2020 les perroquets et perruches saisis ont été relâchés en présence de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols représenté par le Directeur de la faune et organe de gestion de la Convention CITES au Sénégal en présence de la presse nationale.



3 Légal

- Indicateur

• Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	• 00
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• 02 (Mamady CAMARA, Lamoussa TRAORE) à la maison d'arrêt et de correction de Kédougou
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• 01, appel Sadio BIAYE à la cour d'appel de Ziguinchor
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• 00

00 audience s'est tenue ce mois-ci avec **01** présumé trafiquant poursuivi. **00** trafiquant a été en détention provisoire. **00** décision de justice ce Mois-ci. **02** trafiquants purgent une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	01
• Audition	01
• Gardés à vue	00
• Déferrement au parquet	01
• Nombre de condamnés	00
• Nombre de visite en prison	00
• Nombre de condamné ayant purgé leur peine	00
• Nombre de personnes actuellement en prison	02 (Mamady CAMARA, Lamoussa TRAORE à la Maison d'arrêt et de correction de Kédougou)
• Nombre jour passé en prison	71 jours (Mamady CAMARA, Lamoussa TRAORE)

Au mois de février 2020, le département juridique a eu à assister, à une opération et est intervenu pour dispenser deux(2) formations : la première session de formation avec les agents de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic(CAAT) en collaboration avec le Service de Sécurité Intérieur (SSI) de l'ambassade de France et la seconde session de formation avec

les sous-officiers de la Gendarmerie Nationale en application au centre d'application des officiers de la gendarmerie nationale (C.A.O.G.N).

Toutefois le département juridique a, en plus de cela, mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

- **L'opération**

- **Le 07 Février 2020** A l'aéroport International Blaise Diagne de Diass à 23h 50mn à la suite d'une dénonciation anonyme sur la détention, la circulation et tentative d'exportation illégale d'animaux vivants partiellement protégés par les lois sénégalaises et conventions internationales comme la CITES, notamment 131 oiseaux dont des youyou du Sénégal et des perruches, une opération mixte a été menée par les éléments de la CAAT avec l'appui de l'ONG EAGLE. Cette opération mixte a permis l'interpellation d'un individu de nationalité Algérienne nommé Houssam DJEBAILI au niveau du Sous-sol de l'Aéroport International Blaise Diagne de DIASS. La fouille de ses bagages a permis de découvrir 131 oiseaux notamment des youyous du Sénégal et des perruches pour une valeur de 1.310.000 FCFA dissimulés dans deux cages conçus à cet effet pour laisser passer l'air.
- **Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la Loi n° 86-24 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application.**
- A la suite de cette interpellation, le nommé Houssam DJEBAILI a été conduit dans les locaux de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic(CAAT) pour la saisie des oiseaux et confiscation de son passeport. L'interpellé a ainsi été libéré sur convocation le 10 Février 2020 afin d'être entendu par les services de la CAAT et du Ministère de l'Environnement sur les faits qui lui sont reprochés.
- **Le 10 Février2020** Le suspect a déféré à la convocation dans les locaux de la Cellule Aeroportuaire Anti Trafic (CAAT) où il a été auditionné par les éléments de la CAAT et l'agent de la brigade spéciale des eaux et forêts de l'Aéroport Internationale Blaise Diagne de Dakar.
- **Le 10 Février 2020**,il a été conduit avec toutes les pieces du dossier de l'affaire devant le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Mbour pour les faits de detention, circulation et tentative d'exportation illégale d'espèces animales vivantes partiellement protégées.

- Le mis en cause Houssam DJEBAILI n'a pas été entendu par le procureur du tribunal de grande instance de Mbour. Il a fait l'objet de quatre (4) retours de parquet.
- Le 13 Février 2020, une équipe, composée du Directeur de la faune, de la coordinatrice et un juriste en présence des journalistes de E-Media et de la RTS et sur autorisation du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mbour, ont procédé à la libération des oiseaux saisis dans la forêt de « Aloukagne » située à Thies.

- **Le 13 Février 2020, le mis en cause Houssam DJEBAILI a transiger avec la Subdivision des Douanes de l'aéroport à hauteur de 2.000.000 FCFA**
- **Le 14 Février 2020, le mis en cause Houssam DJEBAILI a transiger avec l'Inspection régionale des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols de Thies à hauteur de 3.000.000 FCFA.**
- **Le 14 Février 2020, le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Mbour a constaté les transactions avec la Douane et les Eaux et forêts et a classé le dossier sans suite pour abandon des poursuites à l'endroit des administrations poursuivantes et par conséquent l'extinction de l'action publique à l'égard de Houssam DJEBAILI.**

- **Les Formations :**

Les 1 et 2 Février 2020, une formation a été dispensée aux agents de la Cellule Aeroportuaire Anti Trafic (CAAT) portant sur une phase théorique et une phase pratique.

- **Le 1er Février 2020** la coordinatrice de l'ONG EAGLE, l'assistant de coordination et un juriste ont été à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass pour dispenser une formation théorique à **9** agents de la Cellule Aeroportuaire Anti Trafic (CAAT). Cette formation a été axée sur trois points relatifs:
 - Au droit pénal faunique
 - A la criminalité faunique
 - Aux techniques de dissimulation et d'identification des contrebandes en matière faunique
- **Le 02 Février 2020** la mise en pratique de la formation théorique du 1^{er} Février 2020 a été organisée avec les agents de la CAAT. Cette formation pratique a porté sur des fouilles ciblées sur des passagers en provenance de pays ou à destination de pays touchés par la criminalité faunique

- **12 Février 2020** une autre formation portant sur la criminalité faunique a été dispensée à 38 sous-Officiers de la Gendarmerie Nationale en application au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie Nationale (C.A.O.G. E.N). Cette formation a été axée sur quatre (4) points relatifs:
 - Au droit pénal de la faune
 - A la criminalité faunique
 - Aux techniques de dissimulation et d'identification des contrebandes en matière de criminalité faunique
 - A la Convention sur le Commerce International des espèces de flore et de faune menacées (Convention CITES)

- **Dans le cadre de ses autres compétences le département juridique a procédé :**
 - Au suivi de la réforme du code de la chasse. A cet effet a eu à assister à l'atelier d'échange et de validation tenu au Ministère de l'Environnement et Développement Durable du 04 au 05 Février 2020

 - Au suivi de la procédure d'appel de l'affaire sadio BIAYE à cet effet l'expédition du jugement a été envoyée au niveau de la Cour d'Appel de Ziguinchor

 - Au suivi des retraits de décisions de justices de nos différentes affaires de 2019. A ce niveau la décision dans l'affaire Baye Gane DIAL et Christian Possy BERRY est disponible au niveau de l'avocat. Les formalités du retrait sont en cours

 - A l'établissement du Rapport Annuel des visites de prisons des différents établissements pénitentiaire 2019.

 - Á l'établissement d'un Protocole d'Accord entre EAGLE et la Direction Générale des Douanes(DGD)

 - A l'élaboration De deux contrats de travail à durée déterminée pour un juriste, et d'un contrat à durée indéterminée pour le chef du département juridique et le

renouvellement d'une convention de stage pour un enquêteur en ligne et le renouvellement d'un contrat de prestation d'un enquêteur en test

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 31			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	1	21	09

21 pièces internet, **09** pièces papiers et **01** pièce radio ont été produites en Février 2020

Opération du 07 février 2020 : Houssam DJEIBAILI

1. <https://www.bonjourdakar.com/criminalite-faunique-aibd-131-perroquets-saisis-dans-2-petites-valises/>
2. https://www.seneweb.com/news/Societe/criminalite-faunique-aibd-131-perroquets_n_308674.html
3. <https://samarew.com/aibd-un-algerien-voulait-exporter-frauduleusement-131-perroquets-protéges-et-originaires-du-senegal/>
4. <https://www.dakarxibar.com/actualites/images-aibd-v0ici-les-131-perroquets-saisis-dans-deux-petites-valises/>
5. <https://samarew.com/aibd-un-algerien-voulait-exporter-frauduleusement-131-perroquets-protéges-et-originaires-du-senegal/>
6. https://sunubuzzsn.com/societe/images-aibd-v0ici-les-131-perroquets-saisis-dans-deux-petites-valises_270448.html
7. https://www.dakaractu.com/AIBD-CRIMINALITE-FAUNIQUE-Un-Algerien-voulait-exporter-frauduleusement-131-perroquets_a183750.html
8. <http://www.igfm.sn/criminalite-faunique-131-perroquets-saisis-sur-un-algerien-a-laibd/>
9. https://www.pressafrik.com/Dakar-131-perroquets-dont-certains-presentent-des-signes-de-mutilation-saisis-a-l-aeroport_a211642.html
10. <https://www.rewmi.com/aibd-un-algerien-arrete-avec-131-perroquets/>
11. <https://www.lequotidien.sn/trafic-despeces-fauniques-131-perroquets-saisis-a-laibd/#>
12. <https://www.dakarchaud.com/un-algerien-arrete-avec-131-perroquets-dakarchaud/>

13. <https://www.afrik.com/senegal-un-algerien-arrete-a-dakar-avec-131-perroquets>
14. <https://actu.sn/2020/02/10/aibd-131-perroquets-saisis-dans-2-petites-valises/>
15. <http://www.senpresse.net/?p=15845>
16. <https://www.emedia.sn/AIBD-UN-ALGERIEN-ARRETE-AVEC-131-PERROQUETS-DANS-DEUX-PETITES-VALISES.html>
17. <https://www.metrodakar.net/aibd-un-algerien-arrete-avec-131-perroquets/>
18. https://senego.com/contrebande-131-perroquets-saisis-a-laibd_1042520.html
19. <https://actualitesenegal.info/societe/criminalite-faunique-aibd-131-perroquets-saisis-dans-2-petites-valises/>
20. <https://www.nettali.com/2020/02/11/aibd-criminalite-faunique-un-algerien-voulait-exporter-frauduleusement-131-perroquets/>
21. <https://galsen221.com/aeroport-international-blaise-diagne-un-algerien-voulait-exporter-frauduleusement-131-perroquets/>

- Quelques exemples de Presse internet :

Accueil Actualité Politique Sport Société People V



Criminalité faunique : 131 perroquets saisis sur un algérien à l'Aibd

Publié le 11 février 2020 — Actualité

i GFM – (Dakar) – Les éléments de la CAAT (Cellule Aéroportuaire Anti Trafic) en collaboration avec les services des Eaux et Forêts et l'appui du projet EAGLE-Sénégal ont mis aux arrêts un passager de nationalité algérienne à l'Aibd en partance pour Alger. Il avait dissimulé 131 perroquets du Sénégal dans 2 très petites valises en soute.

Ces perroquets originaires du Sénégal, sont une espèce partiellement protégée, selon le Code de la Chasse et de la Faune (article L32). Leur transport nécessite des documents en bonne et due forme délivrés par le Directeur de la Faune de la Direction des Eaux et Forêts. Les éléments de la CAAT ont constaté dès la saisie que beaucoup d'oiseaux présentaient des signes de mutilation, d'énucléation, d'étouffement, de fractures diverses et de déshydratation sévère.

Le présumé trafiquant algérien, est actuellement entendu par les services de Police, Douanes et des Eaux et Forêts de l'AIBD. S'il est retenu contre lui les faits qui lui sont reprochés, pourrait écoper d'une peine de prison.

IGFM

Rzwm.com / Faits Divers / Aibd Un Algérien arrêté avec 131 perroquets



Aibd: Un Algérien arrêté avec 131 perroquets

Le 08 février au petit matin, alors que l'aéroport International Blaise DIAGNE se réveille à peine, les éléments de la CAAT (Cellule Aéroportuaire Anti Trafic) en collaboration avec les services des Eaux et Forêts et l'appui du projet EAGLE-Sénégal ont débarqué de son avion un passager de nationalité algérienne, au départ de Dakar et à destination d'Alger.

Le présumé trafiquant d'oiseaux espérait exporter tranquillement 131 perroquets du Sénégal dans 2 très petites valises en soute.

Les oiseaux étaient entassés comme de vulgaires marchandises dans 2 petites valises de confection artisanales d'une dimension de 45cm de long x 30cm de haut chacune. Les 131 oiseaux étaient mourants, mutilés et étouffés.

Ces perroquets originaires du Sénégal, sont une espèce partiellement protégée, selon le Code de la Chasse et de la Faune (article L32). Leur transport nécessite des documents en bonne et due forme délivrés par le Directeur de la Faune de la Direction des Eaux et Forêts.

Le présumé trafiquant algérien, est actuellement entendu par les services de Police, Douanes et des Eaux et Forêts de l'AIBD. S'il est retenu contre lui les faits qui lui sont reprochés, pourrait écoper d'une peine de prison.

• Quelques exemples de Presse papier :

CRIMINALITÉ FAUNIQUE À L'AIBD

131 perroquets saisis dans 2 petites valises

Le 08 février au petit matin, alors que l'aéroport International Blaise Diagne se réveille à peine, les éléments de la Cellule réportuaire anti trafic (Caat) en collaboration avec les services des Eaux et Forêts et l'appui du projet Eagle-Sénégal ont débarqué de son avion un passager de nationalité algérienne, au départ de Dakar et à destination d'Alger.



Le présumé trafiquant d'oiseaux espérait exporter tranquillement 131 perroquets du Sénégal dans 2 très petites valises en soute.

Ces perroquets originaires du Sénégal, sont une espèce partiellement protégée, selon le Code de la Chasse et de la Faune (article L32). Leur transport nécessite des documents en bonne et due forme délivrés par le Directeur de la Faune de la Direction des Eaux et Forêts.

Les d'oiseaux étaient entassés comme de vulgaires marchandises dans 2 petites valises de confection artisanales d'une dimension de 45cm de long x 30cm de haut chacune. Les 131 oiseaux étaient mourants, mutilés et étouffés.

Ce qui démontre à quel point les trafiquants sont prêt à tout pour dissimuler et contourner la vigilance des autorités et ainsi rentabiliser leur commerce illégal.

En effet, ces oiseaux, par leur plumage magnifique, se vendent localement à environ 10.000 Cfa l'unité, alors que leur valeur une fois à l'international peut aller jusqu'à 300\$ l'oiseau.

Au Sénégal, lorsque des groupes d'animaux voyagent légalement à des fins commerciales, ils sont toujours acheminés par cargo par le service du Fret, dans des caisses prévues à cet effet pour leur confort et aux normes internationales lata.

Malheureusement les éléments

de la Caat ont constaté dès la saisie que beaucoup d'oiseaux présentaient des signes de mutilation, d'énucléation, d'étouffement, de fractures diverses et de déshydratation sévère.

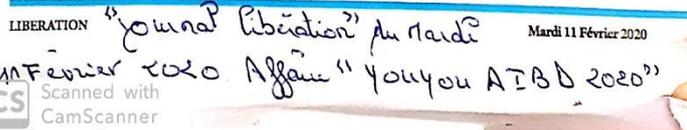
Ainsi, une course contre la montre pour sauver les oiseaux de la mort est rapidement organisée avec le soutien de Eagle-Sénégal et les Eaux et Forêts. Les 131 perroquets sont rapidement extirpés un à un de leurs valises et acheminés dans la nuit en sécurité à Dakar où ils seront consultés rapidement par un vétérinaire et placés au calme sous antibiotiques et vitamines anti-stress.

Leur relâché dans la nature se fera cette semaine devant les caméras de télévision dans le but de sensibiliser un large public aux conséquences économiques et sécuritaires du trafic d'oiseaux au Sénégal.

Il est à noter que le Sénégal est une plaque tournante du trafic d'oiseaux reconnue par les autorités Internationales, contre lequel le Gouvernement lutte activement depuis quelques années. En décembre 2019, à travers un Communiqué du ministère de la Justice, Macky Sall, avait refusé de gracier les trafiquants de faune et de bois. Une décision fortement saluée par la Communauté Internationale.

Le présumé trafiquant algérien, est actuellement entendu par les services de Police, Douanes et des Eaux et Forêts de l'Aibd. S'il est retenu contre lui les faits qui lui sont reprochés, pourrait écoper d'une peine de prison.

Koura Fall



CRIMINALITE FAUNIQUE Trafic d'espèces protégées

Un Algérien arrêté à l'Aibd avec 131 perroquets du Sénégal

La vigilance des forcés de sécurité n'a pas été trompée ce week-end à l'aéroport international Blaise Diagne (Aibd) où un ressortissant algérien, qui était sur le point de convoyer 131 perroquets du Sénégal, a été interpellé à bord de son avion.

Par Mamadou T. DIATTA

Un ressortissant algérien, interpellé à l'Aéroport international Blaise Diagne le samedi 8 février, devra s'expliquer sur les faits qui lui ont valu son arrestation par les éléments de la Caat (Cellule aéroportuaire anti trafic), en collaboration avec les services des Eaux et forêts et l'appui du projet Eagle-Sénégal. Il est «actuellement entendu par les services de police, des douanes et des Eaux et forêts de l'Aibd. S'il est retenu contre lui les faits qui lui sont reprochés, il pourrait écoper d'une peine de prison». C'est du moins ce qui ressort de la note d'information rendue publique hier par le projet Eagle-Sénégal.

Le mis en cause a été «débarqué de son avion, au départ de Dakar et à destination d'Alger». «Le présumé trafiquant d'oiseaux espérait exporter tranquillement 131 perroquets du Sénégal dans 2 très petites valises en soute», informe-t-on dans le document.

Les 131 perroquets «étaient entassés comme de vulgaires marchandises dans 2 petites valises de confection artisanale d'une dimension de 45 cm de long x 30 cm de haut chacune. Les 131 oiseaux étaient mourants, mutilés et étouffés».



Cela démontre, aux yeux des acteurs de la lutte contre le trafic des espèces protégées, «à quel point les trafiquants sont prêts à tout pour dissimuler et contourner la vigilance des autorités et ainsi rentabiliser leur commerce illégal».

«Ces oiseaux, par leur plumage magnifique, se vendent localement à environ 10 mille francs Cfa l'unité, alors que leur valeur une fois à l'international peut aller jusqu'à 300\$ l'oiseau», renseigne la note d'information.

Originaires du Sénégal, ces oiseaux sont une espèce qui bénéficie de la protection partielle de la loi, d'après le Code de la chasse et de la faune (article L32). «Leur transport nécessite des documents en bonne et due forme délivrés par le directeur de la Faune de la direction des Eaux et forêts», fait-on savoir dans la note d'information du projet Eagle-Sénégal.

Alors qu'au Sénégal, «lorsque des groupes d'animaux voyagent légalement à des fins commerciales, ils sont toujours acheminés par cargo par le service du Fret, dans des caisses prévues à cet effet pour leur confort et aux normes internationales lata». Cela n'étant pas le cas le 8 février dernier, les éléments de la Caat ont fait le constat «dès la saisie que beaucoup d'oiseaux présentaient des

signes de mutilation, d'énucléation, d'étouffement, de fractures diverses et de déshydratation sévère». Ainsi «pour sauver les oiseaux de la mort, les 131 perroquets sont rapidement extirpés un à un de leurs valises et acheminés dans la nuit en sécurité à Dakar où ils seront consultés rapidement par un vétérinaire et placés au calme sous antibiotiques et vitamines anti-stress».

Ces oiseaux seront relâchés «dans la nature cette semaine devant les caméras de télévision dans le but de sensibiliser un large public aux conséquences économiques et sécuritaires du trafic d'oiseaux au Sénégal», annonce le document du projet Eagle-Sénégal. Qui rappelle que «le Sénégal est une plaque tournante du trafic d'oiseaux reconnue par les autorités internationales, contre lequel le gouvernement lutte activement depuis quelques années».

«Le président de la République du Sénégal, Macky Sall, avait refusé de gracier les trafiquants de faune et de bois», selon les termes d'un communiqué du ministère de la Justice publié en décembre dernier. «Une décision fortement saluée par la communauté internationale», fait remarquer la note d'information du projet Eagle-Sénégal.

mdiatta@lequotidienn

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	00
Nombre edia en test	00
Nombre d'enquêteur en test	02
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	02
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	00

- Démarches administratives: En février 2020 les démarches administratives finales se poursuivent. L'instruction du Programme d'Investissement de EAGLE Sénégal est en cours aux fins de son approbation par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances et du Budget. EAGLE Sénégal poursuit également le suivi pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. L'accord de partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale est en cours d'instruction interne par les services de la Direction
- Le 01 février 2020 à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass EAGLE Sénégal en collaboration avec le Service de Sécurité Intérieur (SSI) de l'Ambassade de France au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour les agents de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT). Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une mise à disposition de matériels pour venir en appui à la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) dans ses missions quotidiennes notamment dans la lutte contre la criminalité faunique transnationale. L'après midi a été consacré à des exercices pratiques.
- Le 12 février 2020 au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), EAGLE Sénégal en collaboration avec le Service de Sécurité Intérieur (SSI) de l'Ambassade de France au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour 38 sous-officiers de Gendarmerie issus de différentes unités. Ces agents ont bénéficié d'une

formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation au crime faunique. A la fin de la formation, le Maréchal de Logis de la Cellule Anti -Terroriste a pris la parole au nom de ses collègues pour remercier EAGLE de cette séance de formation importante au regard de leurs missions quotidiennes.

- Un juriste présent au projet depuis 2017 a été promu chef du département juridique.
- Dans le cadre du renforcement de son équipe, un enquêteur externe est en test. Des sessions ont aussi été organisées pour le recrutement d'un juriste stagiaire

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		06	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
01	03	01	01

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration ou des demandes de nouvelles collaborations, EAGLE a procédé à des rencontres et réunions en février 2020 :

1. Le 14 février 2020 la coordonnatrice a rencontré Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable dans l'optique du renouvellement de l'accord de partenariat liant son service à EAGLE Sénégal. La rencontre a eu lieu en compagnie une représentation diplomatique de l'Ambassade des Etats- Unis d'Amérique à Dakar. Le Ministre a invoqué son désaccord sur certaines dispositions et n'a pas finalement signé l'accord en conséquence.
2. Rencontre avec Lieutenant-colonel en charge de la coopération au Cours d'Application des Officiers de Gendarmerie en compagnie des responsables de la Cellule environnementale de la Gendarmerie nationale. Il a été évoqué le renforcement de

capacités des agents de la Gendarmerie en matière de criminalité faunique et la perspective d'une collaboration avec la Cellule environnementale de la Gendarmerie.

3. Rencontre avec Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire dans le cadre de la collaboration sur les opérations à venir d'une part et d'autre part pour le suivi de l'accord de Partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale
4. Rencontre avec le Directeur de l'Office Centrale de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (OCRTIS) dans le cadre du suivi de l'accord de Partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale
5. Rencontre avec l'organe de Gestion de la Convention CITES au Sénégal et Directeur de la Faune dans le cadre de la collaboration sur la saisie des 131 perroquets et perruches à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass.
6. Rencontre avec le Directeur des Parcs Nationaux pour évoquer l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

4 Conclusion

Le mois de Février 2020 a été marqué par des formations dispensées aux forces de défenses et de sécurité. Ces formations ont porté leurs fruits avec une opération réalisée par la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic une semaine après avoir reçue une formation en criminalité faunique. Des investigations sur des réseaux internes de trafic de produits de faune en connexion avec d'autres trafics ont été menées et se poursuivent. Les démarches nécessaires à l'assise administrative et au renforcement partenarial du projet sont en cours avec la procédure d'approbation du programme d'investissement qui en est à sa phase terminale. Les démarches pour le renouvellement de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable se poursuivent malgré les réserves exprimées par le Ministre. Les perspectives du mois de février sont la signature dudit accord de partenariat, la provocation d'opérations et le recrutement de nouveaux enquêteurs au département investigations.